

GUIDE PRATIQUE 2024

SOMMAIRE

Calendriers

- Calendrier administratif
- Calendrier sportif

Formule sportive

- Format des rencontres
- Format de jeu
- Rappels réglementaires
- Comptage des points d'une poule
- Qualification de joueurs
- Feuille de match
- Report et forfait
- Statut sportif d'un joueur
- Saisie fiche équipe



**COMITÉ
ORNE**

CALENDRIER SPORTIF

Journée		Classement pris en compte
1 ^{ère} journée	Dimanche 07 avril 2024	AVRIL 2024 (sortie mardi 2 avril)
2 ^{ème} journée	Dimanche 14 avril 2024	
3 ^{ème} journée	Dimanche 21 avril 2024	
4 ^{ème} journée	Dimanche 05 mai 2024	
5 ^{ème} journée	Dimanche 26 mai 2024	MAI 2024 (sortie mardi 7 mai)
6 ^{ème} journée	Dimanche 02 juin 2024	
7 ^{ème} journée	Dimanche 09 juin 2024	JUIN 2024 (sortie mardi 4 juin)

Phases finales à Bagnoles de l'Orne le 23/06

CALENDRIER ADMINISTRATIF

**Confirmation d'engagement
d'équipe et fiche équipe**

Du 10 au 31 janvier 2024

Calendrier de diffusion

diffusion des poules

Mi-mars

FORMULE SPORTIVE

Format des rencontres

PRE REGIONAL
DF1 – DM1 – DM2

4 simples et 1 double
Ordre des matchs : S4-S2-S3-S1 - Double

Un joueur ayant abandonné en simple ne peut pas participer au double.

Format de jeu

Simple

Format 1

- 3 sets à 6 jeux
- Jeu décisif à 6-6

Double

Format 4

- 2 sets à 6 jeux
- Point décisif à 40A
- Jeu décisif à 6-6
- 3^e set = super jeu décisif à 10 points

Comptage des points pour chaque poule

Points attribués par rencontre pour le classement de la poule

- **3 points** pour une **victoire**
- **2 points** pour une **rencontre nulle**
- **1 point** pour une **défaite**
- **moins 1 point** au club dont l'équipe a été **disqualifiée** par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente
- **moins 2 points** pour un **forfait**

En cas d'égalité de point, les critères suivants s'appliquent pour déterminer le classement de la poule:
[Meilleure différence de matchs](#), puis [meilleure différence de sets](#), puis [meilleure différence de jeux](#).

RAPPELS REGLEMENTAIRES

qualification des joueurs

- **La date limite de prise de licence** (licence validée informatiquement sur ADOC par le club) est **la veille de la journée du championnat à laquelle il participe.**
- **Statut ND** : Rappel : un joueur n'ayant aucun match en compétition sur les 5 dernières années et classé minimum 30/2 obtient automatiquement le statut ND sur son attestation de licence. En l'état, ce joueur ne peut pas être inscrit dans une composition d'équipe.
Dès lors, pour pouvoir participer aux interclubs, ces joueurs doivent impérativement contacter le Comité départemental afin que leur soit attribué un classement correspondant à leur niveau de jeu (demande de reclassement)

CD 61 : Michel LECOQ 06 32 98 99 13 michel-lecoq@orange.fr

Joueur ne pouvant participer au championnat par équipes

- ❖ Les joueurs n'ayant pas de licence 2024
- ❖ Les joueurs ND
- ❖ Les joueurs ayant un classement présumé « NonEq »
- ❖ Les joueurs ayant une licence WEB

Report et forfait

- ❖ **En aucun cas une rencontre ne sera reculée, même après entente entre les clubs intéressés.**
- ❖ **Tout club déclarant forfait sera sanctionné :**
 - 1er forfait : amende de 16 €. Match perdu avec – 2 points, ainsi que toutes les rencontres inférieures,
 - 2ème forfait : amende de 31 €. Forfait général de l'équipe et de toutes les équipes inférieures.

Statut sportif d'un joueur

<p>Joueur Equipe (EQ) <i>(cf Art. 88 1a des RS 2020)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce sont les joueurs de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} série de 13 ans et moins, licenciés dans un club pendant une période ininterrompue : <ul style="list-style-type: none"> • s'ils avaient le statut de « EQ » pour ce club l'année précédente ; • ou s'ils ont disputé au moins un match pour ce club dans un championnat par équipes l'année sportive précédant l'année sportive considérée. ❖ Tous les joueurs de 3^{ème} série de 14 ans et plus et tous les joueurs de 4^{ème} série et NC.
<p>Joueur Nouvellement Equipe (NvEQ) <i>(cf Art. 88 1b des RS 2020)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout joueur de 1^{ère}, 2^{ème} série ou 3^{ème} série de 13 ans et moins (au 31 août), licencié dans un club pour la 1^{ère} année (et ayant obtenu l'autorisation du club quitté); • Tout joueur de 1^{ère} ou 2^{ème} série n'ayant pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié.

COMPOSITION DES EQUIPES

Art. 44 Hiérarchie des classements entre les équipes, journée par journée

Le 1^{er} joueur d'une équipe (N+1) ne doit pas avoir un classement supérieur au dernier joueur de l'équipe (N) du même club.

Exemple : Le dernier joueur de l'équipe 1 étant 15/2, le premier joueur de l'équipe 2 sera au plus 15/2.

Brûlage

Pour une plus grande flexibilité dans la composition des équipes, la règle du brûlage est supprimé lors de la phase par poule. Cependant le brûlage reste en vigueur pour les phases finales (Art. 45).

FEUILLE DE MATCH

❖ Il est impératif de faire une feuille de match papier signée par les deux capitaines (en cas de litige, celle-ci fait foi).

❖ La saisie de celle-ci est à faire via le site web de TEN'UP le soir de la rencontre

Saisie du score d'un super tie-break :

Il faut saisir le score réel : 10/0 ; 10/1 ; 10/2 ; 10/3 ; etc...

CONVOCATION

Art. 32 L'équipe qui reçoit doit prévenir au moins 6 jours avant la rencontre l'équipe qui se déplace en précisant les modalités suivantes : dates, heures, lieu, nature des courts.

NOMBRE DE COURTS

Art. 23 Le club visité doit mettre à la disposition du juge-arbitre le nombre de courts nécessaires pour que la rencontre puisse se terminer dans la même journée. Ce nombre ne peut être inférieur à 2 pour une rencontre comportant 4 parties ou plus.

SURFACES**Autres dispositions particulières - Article I :**

« Le choix des terrains appartient au club qui reçoit. »

Si la nature des surfaces utilisées était différente, un tirage au sort devrait être effectué pour déterminer l'attribution des courts pour chaque match

MONTEES

PRE REGIONALE : Une seule équipe monte en régionale
DF1, DM1, DM2 : Les vainqueurs de poules montent en division supérieure.

DESCENTES

Dans toutes les divisions : Les derniers de poules descendent en division inférieure. S'il n'y a pas « équilibre » entre le nombre d'équipes qui montent et qui descendent et en application du maintien du nombre des équipes dans les divisions, les plus mauvais cinquièmes, voire les plus mauvais quatrièmes, etc pourront descendre.

Merci pour votre lecture attentive de ce document.
Nous vous souhaitons à tous un excellent championnat.